

ADAS-INRAE Section locale de Saclay

Palaiseau, 07 Novembre 2025

CONCOURS PHOTO 2025, ADAS-SACLAY

Jusqu'au 10 décembre 2025



Organisateurs	Responsable
	Jean-Baptiste Duclos
Saclay	ADAS - INRAE
	Section locale de Saclay
	22 place de l'agronomie, CS80022, 91120 Palaiseau cedex
	adas-saclay-contact@inrae.fr

Description du concours

L'ADAS de Saclay vous propose un nouveau concours photo pour cette année 2025, avec pour Thème « Paysage Naturel ou Urbain ».

Les photos devront répondre au thème « Paysage Naturel ou Urbain », et seront évaluées afin de désigner les lauréats de la première, seconde, et troisième place du concours.

Thème « Paysage Naturel ou Urbain » (objet du concours): L'image représentera un paysage au sens large, qu'il soit naturel ou urbain. Le paysage naturel peut comporter des constructions humaines. Les personnes ne doivent pas constituer le sujet principal de la photo, mais leur présence accessoire est tolérée si elles occupent une part négligeable de l'image.

Modalité de participation

Chaque participant peut envoyer jusqu'à 4 images au format jpg, d'une taille de moins de 8 Mo, avant la date butoir.

Règlement détaillé du concours ADAS INRAE Saclay 2025

Expédition des photos

La date limite de réception est fixée **au 10 décembre 2025**, **14h00**. Les responsables du concours se réservent toutefois le droit de décider de modifier cette date si nécessaire.

Les images seront envoyées par mail formaté fourni par l'ADAS de Saclay (confer en bas de ce paragraphe). Les images seront transmises sous la forme d'un fichier attaché au format JPEG. La taille du fichier sera limité à 8 Mo. L'image sera présentée dans le sens de la lecture. Vous enverrez une image par mail.

Les informations à fournir lors de l'expédition des images, seront les **prénom** et **nom** de l'auteur de l'image (et non celui de l'expéditeur du mail), ainsi que le **titre** de l'oeuvre. Après l'expédition, chaque image reçue génère un mail d'accusé de réception. Si vous ne le recevez pas (attendre un peu), merci de ne pas renvoyer vos images, mais de nous contacter. En cas de dépassement du nombre d'œuvres envoyées, seules les 4 dernières œuvres envoyés seront évaluées par le jury.

Participation par envoi de ce mail formaté (une image par mail) :

Participation concours ADAS Saclay 2025 en cliquant ici (ou "Ctrl+clic" si rien de se passe) (*)

(*)Si le lien ne fonctionne pas, recopier le mail décrit plus bas dans le paragraphe « En cas de non fonctionnement du lien mail (mailto) ».

Contact en cas de problème : Vous pouvez prendre contact avec les responsables du concours par le mail suivant : adas-saclay-contact@inrae.fr. Dans ce cas, ne pas utiliser le sujet du mail formaté! Votre mail serait classé avec ceux qui sont traités pour l'envoi des œuvres.

Jury - La sélection des oeuvres gagnantes

Le jury sera constitué sur la base de toutes les personnes inscriptes à la liste « adas-saclay@listes.inra.fr » qui souhaitent participer à la notation. Le vote sera ouvert uniquement si au moins 2 personnes (hors responsables du concours) participent à ce concours. Le jury procédera au visionnage de l'ensemble des images dans le but de ne retenir que 3 images classées par ordre de préférence. Les auteurs reçoivent 3 points pour la première image classée, 2 points pour la seconde, 1 point pour la troisième. La photo la mieux classée sera celle qui aura cumulé le plus de points. Lors du vote, les photos seront présentées au jury de façon anonyme. Le vote d'un juré pour ses propres images ne sera pas pris en compte. La notation d'une de ses photos entraine l'annulation des points correspondants à cette photo. Les votes incomplets seront pris en compte sans reclassement de l'ordre des places et des points attribués. Les votes des jurés seront réalisés soit par une réponse à un mail électronique préparé par l'Adas Saclay, ou soit par un vote papier lors d'une permanence ADAS par exemple. Les modalités définitives du vote seront communiquées ultérieurement à la clôture du concours. Le résultat du concours sera valable si au moins 10 jurés expriment leur choix. Le dépouillement des votes sera contrôlé par les trois adassiens responsables de l'organisation technique (voir informations complémentaires). Eux seuls verront les noms et les votes des participants. Ils s'engagent à ne pas en faire part à quiconque. Les membres du jury s'engagent à ne pas télécharger, recopier ou diffuser les images sans l'accord des auteurs.

Prix et récompense des gagnants et participants

- o Les trois gagnants seront classés du premier au troisième.
- Récompenses :
 - Gagnants: 80 euros (sous forme de bons FNAC 35€, 25€, 20€) seront attribués aux trois meilleures œuvres du concours.
 - Un cadeau-surprise sera offert à chaque participant.
- En cas d'impossibilité de distinguer des ex-aequo, un tirage au sort pourra avoir lieu pour les discriminer.

- Un auteur, ou plusieurs auteurs appartenant à une même famille d'adassien, ne peut prétendre qu'à un seul prix correspondant à son meilleur classement. La récompense non attribuée du fait de l'auteur déjà récompensé, est attribué à la personne suivante dans le classement, sans que cela ne change le classement des images.
- Seuls les participants à jour de leur cotisation ADAS Saclay pourront être récompensés.

Informations complémentaires

Le concours est ouvert aux adassiens de la section locale de Saclay, à jour de leur cotisation, relevant des statuts SA, SR, AS, AC et aux ayants-droits ADAS INRAE. Voici une explication des acronymes : SA = « Sociétaires Actifs » (Agents INRAE), SR = « Sociétaires Retraités » (Agents retraités INRAE, INRA ou IRSTEA), AS « Associé Simple » (Agents actifs AgroParisTech ou autres employeurs hors INRAE), AC = « Associé Conventionnés » (Agents Agro Transfert, INOV3PT ou Geves)) et aux ayants-droits ADAS INRAE (« membres directs des familles de sociétaires et associés »). Les adhérents avec le statut « Extérieur » ne peuvent pas participer.

La participation au concours ouvre droit au prix.

La date limite de réception est fixée au 10 décembre 2025.

Le palmarès sera proclamé après le vote du jury et dépouillement des résultats, au plus tôt le 17 décembre 2025.

Chaque photo doit respecter le format et les dimensions précises suivantes : fichier *.jpg et de poids inférieur à 8 Mo (8 388 608 octets). Les photos dont l'orientation peut prêter à confusion sont présentées dans le sens de la lecture.

Les œuvres seront originales et n'auront pas été présentées et classées auparavant dans d'autres concours ou publiées. Il est possible de retoucher les images de façon numérique, mais elles ne sont pas créées par IA (intelligence artificielle).

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies présentées et qu'ils sont en conformité avec la réglementation en vigueur concernant le droit à l'image.

Les participants s'engagent à céder les droits d'exploitation de leurs images dans le cadre de la promotion du concours (affiche, expo, projection, portfolio, site internet). L'ADAS a le droit de publier sur le WEB et éventuellement dans des mails les œuvres proposées.

La section locale de Saclay, ainsi que les jurés du concours, s'engagent à respecter le droit moral des auteurs (citation du nom, prénom et titre de l'œuvre à chaque parution) et à ne pas exploiter les images dans tout autre contexte sans accord formel de leurs auteurs.

Toute fraude, ou tentative de fraude, commise en vue de percevoir indûment un prix, fera l'objet d'une exclusion du concours et des prix à recevoir

L'ADAS-INRAE ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

Les responsables de l'organisation se réservent le droit d'exclure des œuvres qui ne correspondraient pas au thème proposé, ou qui auraient un caractère manifestement problématique (selon l'appréciation des organisateurs).

Chaque œuvre doit comporter un titre.

Les responsables de l'organisation technique de ce concours sont Mme Resseguier, Mme Simon, et Mr Duclos.

Le simple fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

♦ En cas de non fonctionnement du lien mail (mailto:) :

Si le mail automatique ne se crée pas vous pouvez composer le mail à la main en recopiant exactement les champs ci-dessous, et en enlevant les choix des réponses pour garder la vôtre. Il vous faut donc envoyer un mail formaté en respectant les instructions ci-dessous. Ne pas mettre sa signature en fin de mail.

Ecrire à « adas-saclay-contact » : adas-saclay-contact@inrae.fr

Sujet du mail : Concours Photo ADAS Saclay 2025

Corps du mail:

- -----Instructions pour répondre à l'enquête :
- -Ne pas changer le sujet du mail
- -Ne pas effacer le caractère " : " (2 points) après la question, ne pas mettre le caractère " : " dans sa réponse.
- -Pour les questions avec des propositions multiples pré-formatées, effacer les propositions qui ne conviennent pas
- -Ne faire qu'une réponse par question.
- -Ne pas mettre des points-virgules dans une réponse de ce mail pré-formaté

Nom de l'auteur :

Prénom de l'auteur :

Statut adassien de l'auteur : Adhérent/Ayant-droit/Pas encore adhérent/Ne sais pas

Titre de l'oeuvre :

Remarques ou questions aux responsables :

---Fin du formulaire (cliquez sur Envoyer)---

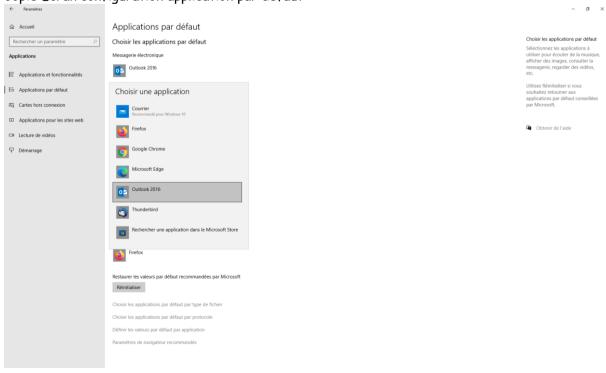
Ne pas oublier de remplir les informations demandées après les « : »

Reconfiguration du « Mailto » sur votre ordinateur (windows 10, windows 11) :

Pour que le lien mail si dessus fonctionne, il faut que la fonction Mailto soit bien configurée. Pour cela, il faut aller dans le menu indiqué ci bas, pour changer le logiciel de messagerie par défaut. Si vous consultez vos mails par un navigateur internet, mettre votre navigateur en lieu et place.

Windows/Paramètres (voir l'icône engrenage du menu de démarrage)/Application par défaut/Messagerie électronique/mettre votre logiciel de messagerie (souvent Outlook, Outlook 2016 dans cet exemple)

Copie Ecran configuration application par défaut :



Alors, c'est parti, on canarde! Tous et toutes à vos appareils photo & smartphones